



SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE L'AERODROME BRIVE-SOULLAC

2023-22

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois et le 19 décembre à 17 h 00, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Brive, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 12 décembre 2023.

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Conseillers communautaires : M. François **PATIER** - M. Yves **GARY** - M. Christian **PRADAYROL** - M. Jean-Paul **FRONTY** - M. Philippe **VIDAU** - M. Henri **SOULIER** - M. Jean-Louis **LASCAUX** - M. Julien **BOUNIE** - Mme Alexandra **DOUSSAUD**

Conseil Départemental de la Corrèze : Conseillère départementale : Mme Pascale **BOISSIERAS**

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Conseiller régional : M. Valéry **ELOPHE**

C.C.I. de la Corrèze : Présidente : Mme Françoise **CAYRE**

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Président : M. Frédéric **SOULIER**

Conseil Départemental de la Corrèze : Président : M. Pascal **COSTE** - Vice-Président : M. Francis **COMBY** - Conseillère départementale : Mme Frédérique **MEUNIER**

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Vice-Président : M. Philippe **NAUCHE** - Conseillers régionaux : M. Pascal **CAVITTE** - Mme Anabelle **REYDY**

C.C.I. du Lot : Président : M. Jean **HUGON**

Ville de Terrasson : M. Roger **LAROUQUIE**

DELEGUES SUPPLEANTS REMPLACANT DES TITULAIRES ABSENTS :

Conseil Départemental de la Corrèze : M. Jean-Jacques **DELPECH** représentant M. Francis **COMBY**

Conseil Départemental du Lot : Conseiller départemental : M. Régis **VILLEPONTTOUX** représentant M. Frédéric **GINESTE**

C.C.I. du Lot : Membre : M. Bernard **JAUZAC** représentant M. Jean **HUGON**

Communauté de Communes CAUVALDOR : Conseiller communautaire : M. Habib **FENNI**

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Alexandra DOUSSAUD pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Groupe de travail « Développement des lignes aériennes » : désignation des membres

RAPPORTEUR : Le Président, Monsieur Julien **BOUNIE**

Siège administratif : Mairie de Brive-la-Gaillarde - BP 80433 - 19312 Brive-la-Gaillarde
Siège : Aéroport Brive Vallée de la Dordogne - Rue de l'Aéroport - 19600 Nespouls
Tél. : 05.55.18.18.80/05.55.74.41.67 - Courriel : smabs@brive.fr

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20231219-2023-22-DE
Date de télétransmission : 29/12/2023
Date de réception en préfecture : 29/12/2023

Le contrat d'objectifs pour l'aéroport Brive Vallée de la Dordogne adopté par délibération en date du 9 septembre 2019 fixe les objectifs que le syndicat et chacun de ses membres se sont fixés pour la période 2019-2023.

L'axe 1 du contrat a pour objet de disposer d'une stratégie de développement cohérente afin de favoriser la desserte et le désenclavement du territoire par le réseau aérien. L'action 1.4 cible le développement de l'offre de lignes touristiques notamment internationales. Il est ainsi prévu de débattre et valider par le syndicat les régions cibles qui en sont issues afin de prospecter en conséquence les compagnies pertinentes pour l'ouverture de lignes.

Afin de mener à bien cette action, le comité syndical a créé le 15 janvier 2021 un groupe de travail « développement des lignes aériennes » conformément à l'article IV.4 du règlement intérieur adopté par le comité syndical le 17 décembre 2020.

Ce groupe de travail est composé de 11 membres comprenant un délégué titulaire pilote de ce groupe de travail.

Considérant que par courrier en date du 11 octobre 2023, la préfecture du Lot a accepté la démission de la présidence de CAUVALDOR de Monsieur Raphaël DAUBET,

Vu la délibération n°2023-139 du 25 octobre 2023 du conseil communautaire de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR) transmise au contrôle de légalité le 26 octobre 2023 portant élection de Monsieur PROENÇA à la présidence de CAUVALDOR,

Vu la délibération du 11 décembre 2023 du conseil communautaire de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR) visée au contrôle de légalité le 18 décembre 2023 portant désignation des délégués au comité syndical de l'aéroport,

Considérant l'installation ce jour des nouveaux délégués du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac ;

Il est proposé au comité syndical de désigner un nouveau membre concernant le poste vacant.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **Désigne** un membre du groupe de travail :

- Christophe PROENÇA

Et **dit** qu'il sera piloté par Alexandra DOUSSAUD, délégué titulaire.

Et **dit** qu'à compter de ce jour, la composition du groupe de travail « Développement des lignes aériennes » est la suivante :

- MM Julien Bounie, Yves Gary, François Patier
Philippe Vidau, Christian Pradayrol CABB
- MM Francis Comby, Jean-Jacques Delpech CD 19
- Monsieur Philippe Nauche CRNA
- Madame Françoise Cayre CCI 19
- Monsieur Christophe Proença CAUVALDOR

piloté par Madame Alexandra Doussaoud, déléguée titulaire.

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20231219-2023-22-DE
Date de télétransmission : 29/12/2023
Date de réception préfecture : 29/12/2023

- **Donne** pouvoir à Monsieur le Président pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 16

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Votes : Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Le Président



Julien BOUNIE

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20231219-2023-22-DE
Date de télétransmission : 29/12/2023
Date de réception préfecture : 29/12/2023